

# DRUST

SAS au capital de 13.906,25 €  
RCS Paris n° 804 752 525  
Siège social : 43 rue du Faubourg Saint Antoine - 75011 Paris

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ENTRE PROFESSIONNELS

Applicables à compter du 1<sup>er</sup> août 2017

### I. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

La société DRUST (RCS Paris n°804 752 525) conçoit, réalise, produit et commercialise des produits et solutions connectés. Elle développe notamment un boîtier connecté destiné à l'automobile et permettant, en relation avec une application mobile (ci-après « l'Application »), de procéder à des diagnostics du véhicule et d'en optimiser la conduite.

Les présentes Conditions Générales de Vente ont pour objet de fixer les modalités selon lesquelles DRUST commercialise les Marchandises auprès de professionnels.

La signature d'un Bon de Commande entraîne l'acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente et, le cas échéant, des conditions spécifiques définies au dit Bon de Commande.

Une offre est valable un mois à compter de sa communication au Client, sauf clause contraire. Les informations affichées dans les catalogues et sur le Site Internet sont données à titre informatif, DRUST pouvant être amené à les modifier à tout moment sans avertissement préalable.

Les présentes Conditions Générales de Vente, complétées d'éventuelles conditions spécifiques apparaissant sur le Bon de Commande et des Conditions Générales d'Utilisation accessibles sur le Site Internet, prévalent sur tout autre accord ou contrat éventuellement conclu entre DRUST et le Client, en ce compris les conditions générales d'achat du Client.

DRUST est libre de modifier les Conditions Générales de Vente à tout moment. Les Conditions Générales de Vente applicables sont celles en vigueur à la date de signature du Bon de Commande.

### II. DEFINITIONS

Dans les présentes Conditions Générales de Vente, les mots ou expressions commençant avec une majuscule auront la signification suivante :

**L'Application** désigne l'application mobile connectée au Dongle et téléchargeable à partir de tout smartphone.

**Le Bon de Commande** désigne le document communiqué par DRUST au Client récapitulant les modalités de la commande (quantité de Marchandises, prix, conditions de livraison...) du Client, que ce dernier doit remplir et signer avant de le retourner à DRUST. L'envoi par le Client à DRUST

du Bon de Commande dûment rempli et signé vaut engagement ferme de la part du Client.

**Le Client** désigne toute personne physique ou morale qui effectue à titre professionnel une commande de Marchandises auprès de DRUST.

**Dongle** désigne le boîtier connecté (en ce compris la Version se connectant physiquement au véhicule de l'Utilisateur et communiquant sans fil avec le smartphone de l'Utilisateur et avec le serveur Cloud de DRUST).

**DRUST** désigne la société propriétaire de l'ensemble des droits afférents à l'Application et au Dongle, et identifiée en tête des présentes Conditions Générales de Vente.

**Les Marchandises** désigne les produits et/ou solutions connectés commercialisés par DRUST au Client.

**Site Internet** désigne le site Internet [www.DRUST.fr](http://www.DRUST.fr) édité par la société DRUST.

**Utilisateur** désigne toute personne physique utilisant l'Application et le Dongle, à titre professionnel ou non professionnel, quel que soit le lieu où elle se trouve et les modalités de sa connexion à l'Application.

**Version BETA** désigne la version servant à mettre en évidence auprès d'un panel d'utilisateurs, des ajustements résiduels ou modifications nécessaires.

### III. DESCRIPTION DU PRODUIT

Le Dongle se branche sur la prise diagnostic de tout véhicule automobile répondant à la norme ISO 15765-4 et ISO 15031-5, connecté à l'Application, il permet à l'Utilisateur de procéder en temps réel via son smartphone à des diagnostics du véhicule et d'en optimiser la conduite.

Le Client est dûment informé :

- que DRUST ne pourra être tenu responsable en cas d'interférence, de quelque nature que ce soit, du Dongle sur le fonctionnement du véhicule de l'Utilisateur, à ce titre DRUST a effectué un audit technique dont les conclusions datées du 25 mai 2017 ont confirmé l'absence d'interférence du Dongle sur le fonctionnement du système de tout véhicule pour autant (i) que l'Utilisateur fasse un usage normal du véhicule et (ii) que le véhicule ne faisait pas l'objet de dysfonctionnements antérieurs à l'installation du Dongle;
- que les données, notamment personnelles, collectées par le Dongle ou par l'Application

# DRUST

SAS au capital de 13.906,25 €

RCS Paris n° 804 752 525

Siège social : 43 rue du Faubourg Saint Antoine - 75011 Paris

sont collectées et traitées conformément aux dispositions légales.

## **IV. COMMANDE – TARIFS - ANNULATION – REDUCTION - LIVRAISON**

**4.1.** Toute commande est réputée valable à compter de la confirmation par DRUST de la bonne réception du Bon de Commande dûment rempli, signé et portant le cachet du Client, sans autre annotation.

**4.2.** En cas de modification d'une commande déjà reçue et confirmée par DRUST, le bénéfice des conditions précédemment accordées par DRUST ne saurait être renouvelé sans l'accord de DRUST.

**4.3.** Toute annulation de commande par le Client devra être adressée obligatoirement à DRUST par lettre recommandée avec Accusé de Réception et ne prendra effet qu'à compter de sa réception par DRUST. Dans le cas d'une annulation de commande moins de 15 jours calendaires avant la date de livraison prévue en raison d'un fait de marché non prévisible qui générerait un impact commercial et/ou industriel significatif pour DRUST les deux parties conviennent de se concerter dans les plus brefs délais afin de trouver une solution permettant la protection des intérêts respectifs des deux parties.

**4.4.** Dans le cas où la commande du Client comprendrait des Marchandises spécifiques (produits et/ou solutions connectés non encore développés par DRUST, développements particuliers de produits et/ou solutions connectés existants, produits nécessitant une commande spéciale à un fournisseur de DRUST, etc.), toute annulation de commande par le Client, devra être adressée à DRUST par lettre recommandée AR au moins 90 jours avant la date de livraison prévue au Bon de Commande, et le Client devra rembourser à DRUST les frais déjà engagés pour exécuter la commande. En cas d'annulation au-delà de ce délai, DRUST sera en droit de facturer au Client 100% du montant total de la commande.

**4.5.** Les prix pratiqués par DRUST sont basés sur un contexte économique et les taux du fournisseur en vigueur. Si de telles conditions venaient à changer (taxes, impôts, tarifs, taux de change...), les prix facturés pourraient être modifiés afin de s'adapter à ces nouvelles conditions. Les prix sont entendus pour des produits finis (propre à la revente sans transformation et emballés) et livrés dans l'entrepôt de l'acheteur (DDP).

## **V. PAIEMENT – RETARD DE PAIEMENT - RESERVE DE PROPRIETE**

**5.1.** Sauf mention contraire sur le Bon de Commande, le prix doit être versé dans les 30 jours fin de mois.

**5.2. Pénalités de retard.** Le défaut de paiement à l'échéance entraîne l'exigibilité de l'ensemble des factures émises, celles non échues ainsi que les sommes dues au titre des commandes exécutées en

cours de facturation et des commandes en cours de préparation. La livraison des commandes en cours pourra être suspendue. De même, tout défaut de paiement à l'échéance entraînera déchéance du terme pour les délais de paiements que DRUST aurait pu accorder. Des pénalités de retard seront exigibles de plein droit auprès du Client le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture, sans qu'un rappel soit nécessaire, conformément aux dispositions du Code de Commerce, selon un taux d'intérêt annuel de 11%. Conformément à l'article L 441-6 du code de commerce, il sera réclamé à compter du lendemain de la date d'échéance et de plein droit une indemnité de 40 € au titre des frais de recouvrement ; il pourra être réclamé une indemnité complémentaire sur justification.

**5.3. Clause pénale.** Si la carence du Client rend nécessaire un recouvrement contentieux ou judiciaire, le Client s'engage à régler en sus du principal, des intérêts, des frais, dépens et émoluments ordinairement et légalement à sa charge, une indemnité fixée à 15% du montant en principal T.T.C. de la créance, et ce, à titre de dommages et intérêts conventionnels et forfaitaires.

**5.4. Réserve de propriété.** Les Marchandises listées dans le Bon de Commande restent la propriété de DRUST jusqu'à complet paiement du prix par le Client. Toutefois, le Client ayant la garde des Marchandises à compter de leur livraison, il garantit celles-ci jusqu'à ce que la condition de règlement ait été remplie, les risques de perte ou de destruction seront à la charge du Client.

## **VI. LIVRAISON**

**6.1.** DRUST confie à un tiers la livraison des Marchandises, ce dernier sera donc le gardien des Marchandises (au sens de l'article 1384 du Code civil) durant la livraison, ce que le Client reconnaît expressément.

Par ailleurs, DRUST se réserve expressément le droit d'interrompre la livraison :

- dans le cas où le Client n'aurait pas respecté les conditions de paiement applicables ;
- dans le cas où les informations, spécifications techniques ou commerciales etc... devant être fournies par le Client ne seraient pas communiquées en temps voulu à DRUST ;
- en cas d'événements liés à ou résultant d'un cas de force majeure, tel que défini par la jurisprudence française.

**6.2.** Toute réclamation éventuelle en cas de perte ou de dommages des Marchandises livrées devra être transmise à DRUST dans un délai de 30 jours suivant la date de livraison. Les réclamations envoyées au-delà de ce délai ne seront pas prises en compte. L'accessibilité et les conditions de réception des Marchandises doivent être prévues en

# DRUST

SAS au capital de 13.906,25 €  
RCS Paris n° 804 752 525

Siège social : 43 rue du Faubourg Saint Antoine - 75011 Paris

temps voulu par le Client ; DRUST ne pourra en aucun cas être tenu responsable.

**6.3.** Aucune Marchandise ne pourra être retournée sans l'accord préalable de DRUST, étant précisé que DRUST ne reprendra que les Marchandises qui n'auront subi aucune modification et/ou altération, et qui seront retournées dans leur emballage d'origine exclusivement. Les frais de transport et/ou de stockage des Marchandises seront alors à la charge du Client.

## **VII. GARANTIE**

**7.1.** Sauf mention contraire dans le Bon de Commande, la garantie est d'une durée de 24 mois à partir de la date de livraison et celle-ci s'applique uniquement aux Marchandises livrées. Pendant la durée de la garantie, DRUST s'engage à procéder gratuitement à tout échange des pièces considérées comme défectueuses.

**7.2.** La garantie ne couvre pas les pièces de rechange ou réparations qui seraient le résultat

- de l'usure normale des Marchandises ;
- d'altérations ou accidents dus à la négligence ;
- de manquements dans la supervision, dans la maintenance, dans le stockage ou dans l'utilisation des Marchandises.

La garantie ne s'appliquera pas dans le cas où la Marchandise aura fait l'objet d'une réparation ou toute intervention par une personne étrangère aux préposés de DRUST ou de son fournisseur.

**7.3.** Le Client s'engage à diffuser les Conditions Générales d'Utilisation de DRUST, accessibles sur le Site Internet, auprès de ses dirigeants, préposés, clients et/ou prestataires qui utiliseraient l'Application et le Dongle, et en justifiera à DRUST. Dans le cas contraire, la garantie prévue au présent article ne trouvera pas à s'appliquer.

Le Client s'engage à garder confidentiels les documents mis à sa disposition par DRUST ainsi que toutes les informations techniques, commerciales ou financières concernant DRUST dont elle pourrait avoir connaissance à l'occasion des négociations et de la conclusion de sa commande et à prendre toutes les mesures nécessaires auprès de son personnel pour garantir ce caractère confidentiel. Ces informations ne pourront être utilisées par le Client que dans le cadre et pour les besoins de l'exécution du contrat ainsi conclu avec DRUST.

## **IX. PROPRIETE INTELLECTUELLE DE DRUST**

**9.1.** DRUST est titulaire des marques « AKOLYT » et « DRUST » déposées auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI). Par conséquent, DRUST est seule propriétaire de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle sur lesdites marques, ce que l'Utilisateur reconnaît.

**9.2.** DRUST est seule titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle portant sur le Dongle, sur l'Application, sa structure et son

contenu, sur le Site Internet, et sur toute la technologie développée dans le cadre de la création et de la fabrication dudit Dongle et de ladite Application. DRUST est donc seule en mesure de faire protéger ou non ses droits de propriété industrielle, par un brevet ou tout autre titre de propriété intellectuelle, ce que le Client reconnaît.

**9.3.** DRUST est seul titulaire des droits de propriété intellectuelle portant sur les données personnelles des Utilisateurs et sur les bases de données qu'elle constituerait à partir de ces données personnelles.

**9.4.** Les présentes Conditions Générales de Vente n'entraînent le transfert d'aucun droit de propriété intellectuelle au profit du Client. Ainsi, le Client s'engage à ne pas utiliser le Dongle et/ou l'Application et/ou le Site Internet et/ou les données personnelles des Utilisateurs auxquelles il aurait accès le cas échéant, de manière à porter atteinte aux droits de DRUST et à ce que cette utilisation ne constitue pas une contrefaçon ou une concurrence déloyale ou parasitaire.

## **X. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ**

DRUST ne saurait être tenu responsable des conséquences dommageables, directes ou indirectes, tant sur les biens que sur les personnes, résultant directement d'un dysfonctionnement du Dongle, et/ou de l'Application, et/ou du Site Internet et dont l'origine ne pouvait être raisonnablement décelée au moment de la conception de l'élément défectueux.

En raison de la législation en vigueur, le Client s'engage expressément à obtenir l'accord écrit de DRUST et des autorités compétentes, avant d'exporter la marchandise commercialisée par DRUST en dehors du territoire français. La responsabilité de DRUST ne pourra pas être engagée, dans le cas où cette procédure d'autorisation préalable n'aurait pas été respectée par le Client.

## **XI. DISPOSITIONS DIVERSES**

**11.1.** Si l'une quelconque des dispositions des présentes Conditions Générales de Vente était déclarée nulle ou inapplicable en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision de justice devenue définitive, elle serait réputée non écrite et les autres dispositions resteraient en vigueur.

**11.2.** Les relations contractuelles entre DRUST et le Client sont régies par les seules dispositions des présentes Conditions Générales de Vente, complétées (i) par le Bon de Commande et (ii) par les Conditions Générales d'Utilisation dans les conditions décrites ci-dessus. En cas de contradiction entre les Conditions Générales de Vente et le Bon de Commande, ce dernier prime sur les présentes Conditions Générales de Vente.



SAS au capital de 13.906,25 €  
RCS Paris n° 804 752 525

Siège social : 43 rue du Faubourg Saint Antoine - 75011 Paris

**11.3.** Le Client ne peut céder tout ou partie des droits et obligations résultant des Conditions Générales de Vente qu'après accord préalable et écrit de DRUST et sous réserve que soient strictement respectées les conditions stipulées aux présentes Conditions Générales de Vente.

## **XII. LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION**

**12.1.** Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises à tous égards au droit français. Elles ont été rédigées en langue française qui sera considérée, en toute hypothèse, comme la langue unique.

**12.2.** DRUST et le Client conviennent de faire leur possible pour résoudre à l'amiable toute contestation susceptible de résulter de l'interprétation, de l'exécution et/ou de la cessation des présentes Conditions Générales de Vente. A défaut, ladite contestation sera soumise à la compétence exclusive des juridictions compétentes du ressort de la Cour d'appel de Paris, même en cas de demande incidente ou en garantie ou de pluralité de défendeurs.